



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT J.J. Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. FOUILLOT - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - M. VOUILLOT (pouvoir à M. BACHELARD).

OBJET : ENVIRONNEMENT - Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Haute Qualité Environnementale

La Charte de l'environnement du Grand Dijon, votée le 24 juin 2004 inscrit dans son programme d'action la construction d'une Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie, action également inscrite dans le contrat d'agglomération (action I-A43).

Une étude de prédéfinition confiée à l'association ICOVIL a permis de mieux préciser les attentes et de proposer un lieu d'implantation compatible avec les objectifs de la Communauté.

La Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie est aujourd'hui conçue comme un lieu d'accueil, d'informations, de rencontres, de sensibilisation de formation sur l'environnement, l'architecture, le cadre de vie et le paysage. Education populaire et centre d'informations sont donc au cœur du projet communautaire.

Dans un premier temps, le Grand Dijon entend réhabiliter un bâtiment d'environ 650 M2 se situant au 33 de la rue Montmuzard à Dijon. Il s'agit d'un immeuble administratif de R+2 étages avec sous-sol complet construit en 1979.

Un programme indicatif a été rédigé sur la base du schéma de fonctionnement de la future Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie.

L'enveloppe financière prévisionnel d'investissement est de 1,067 M€ HT.

Les délais envisagés permettraient un début des travaux de réhabilitation dès septembre 2006 pour une ouverture du bâtiment au printemps 2007.

Le concept programmatique vise à faire converger une réhabilitation exemplaire en matière de qualité environnementale et la vocation d'éducation populaire du bâtiment.

Afin d'être en cohérence avec la destination de ce bâtiment, la démarche de réhabilitation doit s'inspirer des recommandations préconisées dans le cadre de la Haute Qualité Environnementale. C'est pourquoi le Grand Dijon entend recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans la haute qualité environnementale afin de l'accompagner tout au long de cette opération.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage aura pour mission principale de veiller à ce que les intentions en termes de haute qualité environnementale du Grand Dijon puissent être exprimées en objectifs précis et aboutir à des réalisations concrètes. Sa mission peut être déclinée en trois grands axes :

Une fonction d'animation : prise en compte des exigences de qualité environnementale à toutes les étapes du projet.

Une fonction de sensibilisation : mobilisation et sensibilisation des acteurs concernés aux étapes clés.

Une fonction d'évaluation : il est chargé d'évaluer les moyens mis en œuvre pour respecter la démarche HQE à chaque étape du projet de construction. Cette fonction débute par la définition des performances au regard de leur évaluation quantitative et qualitative.

Le rôle de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Haute Qualité Environnementale est détaillé dans le cahier des charges joint en annexe.

Vu l'avis de la commission,

Vu l'avis du Bureau

LE CONSEIL,

**Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **D'autoriser** le Président à lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Haute Qualité Environnementale pour la réhabilitation du bâtiment destiné à accueillir la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie;
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de cette mission.



Publié le **11 OCT. 2005**

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

11 OCT. 2005



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : - 6 OCT. 2005

DIJON, le : 11 OCT. 2005

LE PRÉSIDENT,

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005



ANNEXE

Communauté de l'agglomération dijonnaise

Assistance à maîtrise d'ouvrage Haute Qualité Environnementale

CAHIER DES CHARGES

1. EXPOSE DES MOTIFS :

La Charte de l'environnement du Grand Dijon, votée le 24 juin 2004 inscrit dans son programme d'action la construction d'une Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie, action également inscrite dans le contrat d'agglomération (action I-A43).

Une étude de prédéfinition confiée à l'association ICOVIL a permis de mieux préciser les attentes et de proposer un lieu d'implantation compatible avec les objectifs de la Communauté.

La Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie est aujourd'hui conçue comme un lieu d'accueil, d'informations, de rencontres, de sensibilisation de formation sur l'environnement, l'architecture, le cadre de vie et le paysage. Education populaire et centre d'informations sont donc au cœur du projet communautaire.

Dans un premier temps, le Grand Dijon entend réhabiliter un bâtiment d'environ 650 M2 se situant au 33 de la rue Montmuzard à Dijon. Il s'agit d'un immeuble administratif de R+2 étages avec sous-sol complet construit en 1979 selon un procédé de type industrialisation lourde (panneaux et poteaux en béton armé) et toiture en terrasse.

Un programme indicatif a été rédigé sur la base du schéma de fonctionnement de la future Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie.

L'enveloppe financière prévisionnel d'investissement est de 1,067 M€ HT.

Les délais envisagés permettraient un début des travaux de réhabilitation dès septembre 2006 pour une ouverture du bâtiment au printemps 2007.

Le concept programmatique vise à faire converger une réhabilitation exemplaire en matière de qualité environnementale et la vocation d'éducation populaire du bâtiment.

Dans cet esprit, la démarche de réhabilitation doit s'inspirer des recommandations préconisées dans le cadre de la Haute Qualité Environnementale. C'est pourquoi le Grand Dijon entend recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans la haute qualité environnementale afin de l'accompagner tout au long de cette opération.

2. OBJET ET FINALITE DE LA COMMANDE :

L'assistance à maîtrise d'ouvrage aura pour mission principale de veiller à ce que les intentions en termes de haute qualité environnementale du Grand Dijon puissent être exprimées en objectifs précis et aboutir à des réalisations concrètes. Sa mission peut être déclinée en trois grands axes :

1. Une fonction d'animation : prise en compte des exigences de qualité environnementale à toutes les étapes du projet.
2. Une fonction de sensibilisation : mobilisation et sensibilisation des acteurs concernés aux étapes clés.
3. Une fonction d'évaluation : il est chargé d'évaluer les moyens mis en œuvre pour respecter la démarche HQE à chaque étape du projet de construction. Cette fonction débute par la définition des performances au regard de leur évaluation quantitative et qualitative.

Pour chacune des ces fonctions, il est demandé à l'assistance à maîtrise d'ouvrage de préciser ses compétences en terme de méthodes et de moyens qu'il entend mobiliser sur l'opération.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage interviendra à toutes les phases du programme :

1. Montage de l'opération
2. Programme
3. Concours
4. Conception (APS, APD, PRO)
5. Consultation des entreprises
6. Préparation du chantier
7. Réalisation
8. Réception
9. Exploitation

1. Montage de l'opération : il analysera les objectifs de la maîtrise d'ouvrage à l'aide d'une série d'entretiens avec divers membres de l'équipe de maîtrise d'ouvrage afin de hiérarchiser les priorités du maître d'ouvrage en matière de HQE. Une synthèse des entretiens sera rédigée et des propositions seront soumises à validation en fonction des ressources financières mobilisables sur le projet. Il analysera les aspects environnementaux et les contraintes réglementaire en vigueur sur le site en produisant une liste des atouts et des inconvénients du site.

2. Programme : après analyse des besoins et du contexte (besoins des usagers et gestionnaires), il produira une liste des exigences environnementales et d'usage à intégrer dans le programme et leurs impacts économiques sur l'enveloppe financière de l'opération. Ces éléments seront structurés sous forme de scénarios portant sur les différents niveaux d'exigences possibles. Une justification des surcoûts sera produite au regard des effets à long terme attendus par l'inscription d'objectifs environnementaux précis. L'assistance à maîtrise d'ouvrage participera étroitement à la rédaction du programme en s'assurant de l'inscription détaillée des contraintes et des exigences environnementales contrôlables (indicateurs, outillage spécifique sur certains objectifs...).

3. Concours : il est prévu de lancer un concours de maîtrise d'œuvre au niveau " esquisse+ ". L'assistance de maîtrise d'œuvre analysera le Dossier de consultation des concepteurs, les références des concepteurs dans le domaine de la HQE et les projets selon les critères environnementaux. Il réalisera une note de synthèse sur l'adéquation entre les projets présentés et les exigences HQE définies en évaluant les propositions architecturales et techniques sous l'angle de la HQE. Il émettra un avis au maître d'ouvrage sur la composition du jury et pourra au besoin sensibiliser les membres du jury

sur l'aspect HQE du projet.

4. Conception : il analysera la conception aux différentes étapes de son déroulement (APS, APD, PRO). A cet fin, il produira des comptes rendus successif de validation d'étape avec vérification du respect des exigences HQE. Il pourra effectuer une évaluation des écarts entre les objectifs initiaux et le projet sans toutefois interférer dans l'acte de construction afin de ne pas faire porter au maître d'ouvrage une part de responsabilité qui doit rester celle du concepteur. Il programmera des réunions de vérification à chaque étape du projet et vérifiera le respect des exigences HQE.

5. Consultation des entreprises : il analysera les éventuelles références des entreprises dans le domaine HQE et l'adéquation des offres par rapport aux exigences environnementales. Il veillera à l'intégration des clauses environnementales dans le DCE (dossier de consultation des entreprises) et produira une analyse comparative des offres sous l'angle de ces exigences.

6. Préparation du chantier : il analysera l'organisation du chantier par rapport aux exigences environnementales incluses dans les marchés eux-mêmes. Il produira un avis sur l'organisation du chantier. Il participera à certaines réunions de préparation du chantier.

7. Réalisation : il analysera l'application des exigences HQE en phase travaux et les propositions de modifications éventuelles. IL participera à des réunions spécifiques HQE et produira des avis au maître d'œuvre sur les propositions en cas de modification au cour de la réalisation.

8. Réception : il analysera la conformité des installations au regard des objectifs contractualisés et produira un bilan des caractéristiques environnementales de l'ouvrage fini afin de préparer la mise en exploitation du bâtiment.

9. Exploitation : il produira une note d'information pour les usagers et gestionnaires concernant le domaine environnemental. Il aidera à la rédaction des éventuels contrats de maintenance ayant un lien avec les éléments HQE du bâtiment. Il produira un rapport d'évaluation des performances environnementales du bâtiment mis en service.

3. MODALITÉS TECHNIQUES

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION :

De la notification du marché jusqu'à réception du bâtiment prévue au printemps 2007.

CONFIDENTIALITE

Le candidat à ce marché s'engage à respecter la plus stricte et entière confidentialité concernant tout document ou information qui pourraient lui être communiqués. Le marché est soumis au CCAG prestations intellectuelles.

CONDUITE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

Un comité de pilotage assurera le suivi de la mission.

Un chef de projet, Sébastien APPERT (03.80.50.36.48, sappert@grand-dijon.fr), sera chargé d'assurer le relais entre le prestataire et le maître d'ouvrage.

Le prestataire devra préciser le nombre de réunions qu'il estime nécessaire avec le comité de pilotage. Un planning général de ces réunions avec une détermination de leurs objets est également attendu. L'offre devra comporter des propositions de travail précises avec les acteurs concernés.

DOCUMENT A PRODUIRE

Il est attendu de l'organisme d'études un rapport détaillé pour les différents points de la mission.

Ce document devra être fourni en 10 exemplaires papier, ainsi que sous une version informatique.

PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants :

- Une note présentant :
 - les principaux enjeux de la mission tels que perçus par le candidat
 - la méthodologie proposée
- Le descriptif précis de chaque phase de travail
- Un dossier de présentation des compétences et des moyens de l'organisme, faisant ressortir la composition précise de l'équipe qui réalisera la prestation
- L'estimation chiffrée du coût de la prestation en la détaillant :
 - par phases ;
 - par jours de travail estimés ;et en indiquant séparément les frais éventuels.
- Un dossier de présentation des références de l'équipe

CRITERES DE SELECTION DES PROPOSITIONS

Les critères de sélection des offres seront :

- La pertinence, la clarté et le caractère pédagogique de la proposition
- Moyens proposés (références du candidat, compétence, composition de l'équipe dédiée à la mission)
- Les coûts détaillés de la mission (le cas échéant un échéancier de paiement)